

Compte Rendu de la réunion du Comité Social et Economique du 12 et 26 septembre 2022 et 19 octobre 2022

La composition de l'assemblée était la suivante :

Représentants de la Direction	
Yolande De Busschop, Présidente	
Carolina De Landsheer, Directrice des Ressources Humaines EMEA	
Sophie Baquié, assistante RH	
Christine Jacob, RH France	
Représentants du Personnel	
Titulaires	
Laurent Romanin	
Julien Clemens	
Olivier Martinez	
Damien Bruvier	
Franck Volto	
Délégué Syndical	
Olivier Martinez, CFE-CGC	

Ordre du jour du CSE :

Information et consultation sur le point suivant : cessation des activités QUANTENNA CONNECTIVITY SOLUTIONS (QCS) business

12 Septembre 2022:

Après introduction de la réunion par Yolande de Busschop, Carolina DL explique aux élus que cette réunion a été envoyée le vendredi 9 septembre car la direction française avait des informations qui justifiait la réunion du 12 septembre. Mais durant le week-end, la direction française a reçu un message des US disant que le projet devait encore être approuvé par le « board of directors ». C'est donc encore un projet sans décision définitive de prise.

Ce projet est une cessation des activités de Quantenna Connectivity Solutions au niveau mondial. Tous les postes qui reportent à Simon Dugsbury sont impactés. La décision vient que ces activités ne sont pas en ligne avec la nouvelle stratégie de onsemi. onsemi a essayé sans succès de vendre l'activité.

La direction informe le CSE ce jour car une communication en externe est nécessaire. Il n'y a pas de date de fixée encore. Tous les employés impactés au niveau mondial vont être informés par un message écrit. C'est toute l'activité qui est impactée avec 3 régions de concernées (US, Europe, Asie). La direction indique que si la communication est faite région par région, certains employés vont entendre les nouvelles par le « couloir ». Lorsque cette communication sera faite, des réunions d'information seront faites avec tous les employés concernés.

La direction informe qu'elle ne sait pas quand cette communication sera envoyée ni quand le « board of directors » prendra cette décision, mais il a été jugé nécessaire d'informer le CSE de ce projet.

L'impact en France sera de 4 postes, la direction essaiera de reclasser ces personnes avec les postes ouverts en France ou dans d'autres pays.

Dernier élément de la direction, comme lors des projets précédents, s'il y a des licenciements économiques il y aura une négociation avec les employés impactés.

Une nouvelle réunion sera convoquée lorsque le projet sera validé avec une note explicative.

Yolande De Busschop ajoute que ce projet concerne aussi les personnes ventes en charge des produits de l'activité Quantenna Connectivity Solutions.

Les élus et la direction s'accordent pour garder cette réunion ouverte en attendant la validation du projet.

Les élus demandent quand la direction mondiale va décider ? Celle-ci peut encore changer d'avis.

La direction répond que c'est pour ça que cela doit rester confidentiel car cela peut encore changer.

Les élus résumant qu'il y aura d'abord une annonce officielle à la bourse sur la cessation d'activité de QCS. Donc tous les employés vont comprendre qu'il va se passer quelque chose.

La direction répond qu'effectivement il est nécessaire de communiquer au marché, mais lorsque celui-ci sera clôturé les employés impactés seront informés par email.

Les élus ajoutent que cette réunion ne peut pas rester ouverte longtemps. La direction répond qu'une décision est espérée fin de semaine / début de semaine suivante.

26 Septembre 2022:

Les élus ont reçu la note explicative le 22 septembre 2022.

En préalable les élus soulignent que la direction, dans la note explicative considère les informations soulignées en bleu comme confidentielle. Seul le calendrier prévisionnel et les avis du CSE ne sont pas considérés comme confidentiel par la direction. Les élus rappellent que les informations considérées comme confidentielles sont cadrées, on ne peut pas garder comme confidentiel le fait de licencier des salariés.

La direction est d'accord sur ce point et demande que seul le tableau avec les pertes chiffrées de QCS soit gardé confidentiel.

La note est attachée en annexe.

La direction parcourt la note.

Concernant le point 1, les élus soulignent qu'il est écrit dans la note que Quantenna se focalise sur l'activité wireless end consumer. Or dans la communication interne de 2019 ou celle faite à la bourse lors de l'achat de Quantenna, il est écrit que le plan est d'augmenter notre expertise dans le domaine de l'industriel et de l'automobile. Donc ce qui est écrit dans la note n'est pas en ligne avec ce qui avait été annoncé.

La direction répond qu'entre 2019 et 2022 il y a pas mal de choses qui ont changées.

Les élus demandent pourquoi on n'a pas pu utiliser l'expertise de Quantenna pour se renforcer dans l'industrie et l'automobile sachant que cet achat a coûté 1 B\$ pour 350 personnes ?

La direction répond que c'est parce que l'on n'a pas réussi. La direction locale ne connaît pas les détails mais ajoute que depuis le monde a changé. Donc les marchés ont changé et le fait que le chiffre d'affaires a baissé veut dire que les clients n'ont plus besoin des produits Quantenna comme avant. De plus cette activité génère des pertes. Le management, en analysant l'ensemble, a estimé que ça allait prendre encore des années avant que cette activité génère des profits.

Les élus répondent que cette activité a généré des pertes en 2019 et ça n'a pas empêché l'entreprise d'acheter Quantenna 1B\$.

La direction répond qu'à ce moment-là l'entreprise pensait pouvoir changer la perte en profit. Pourquoi on n'a pas réussi à le faire ? La direction répète que les détails ne sont pas connus par la direction locale mais que c'est clair que les marchés ont changé.

Les élus ajoutent que leur incompréhension vient du fait que cette activité n'est plus considérée comme stratégique, or en 2019 elle était considérée comme stratégique pour se renforcer dans l'automobile. En quoi Quantenna a perdu son activité stratégique ?

La direction répond que même dans le marché automobile il a été fait des choix. Plein de produits étaient considérés comme stratégique dans l'automobile et aujourd'hui ce n'est plus le cas. L'entreprise choisie des lignes de produits.

Les élus répondent que ce sont des choix qui ne sont pas détaillés dans la note.

Concernant les pertes, les élus soulignent que l'activité Quantenna Connectivity Solutions n'est pas la seule activité lors de l'achat de Quantenna.

La direction répond que ça inclut aussi Axsem en Suisse (une entreprise rachetée aussi précédemment).

Les élus demandent le partage des pertes entre Quantenna et Axsem. La direction répond que Axsem c'est très petit, s'il y a des pertes sur cette partie-là c'est très limité.

Par rapport à l'interrogation des élus sur l'attrait moindre des clients par rapport aux produits Quantenna, la direction ajoute aussi qu'onsemi a essayé de vendre cette activité et personne n'a voulu l'acheter. Ça veut dire que le marché a vraiment changé ces dernières années.

Les élus répondent avec surprise que dans ce cas-là le marché a changé de suite après l'acquisition. La direction acquiesce.

Les élus demandent ce qu'il va se passer pour les produits déjà qualifiés ? Est-ce qu'onsemi va continuer à les vendre ou les arrêter ? Est-ce qu'onsemi va garder quelques personnes ? La direction répond que dans la note il est clairement expliqué que l'on va livrer ce que l'on a en stock. Les activités exercées en France ne sont pas incluses dans les activités que l'on doit encore supporter.

Les élus demandent de préciser si en France il n'y a aucun besoin de support technique ou commercial ? La direction confirme.

Les élus reviennent sur l'activité, notamment sur le commentaire de la direction sur la non-vente des produits. Pourquoi ne pas faire des produits différents qui correspondent plus aux besoins des clients au lieu de tout fermer ? Ce sont les compétences qui ont été achetées en 2019 et pas uniquement les produits. Au sein d'onsemi il est déjà arrivé d'arrêter des lignes de produits suite à un changement de marché et en se focalisant sur les demandent nouvelles avec les compétences existantes. Dans le cas de Quantenna cela voudrait dire que la compétence wireless n'est plus considérée comme utile du tout à onsemi. La direction répond que oui c'est le cas. Ce n'est pas qu'une question de pertes, mais que ce n'est plus considéré comme stratégique. La direction ajoute que ça ne veut pas dire que les salariés concernés n'ont pas les compétences pour les postes actuellement ouvert dans les autres activités. Une analyse est en cours sur les possibilités de reclassement.

Les élus ajoutent que Quantenna était une entreprise de 350 salariés qui vivait sa vie. onsemi l'a acheté 1 B\$ pour ensuite tout fermer 4 ans après. Les seuls contents sont ceux qui ont encaissés le milliard. La direction n'a pas de commentaire là-dessus.

Concernant les catégories professionnelles, les élus demandent quels sont les critères plaçant ces postes sur des catégories distinctes ? La direction répond que les compétences nécessaires pour les produits Quantenna sont complètement différentes des compétences nécessaires pour les autres postes en France. Les postes ouverts vont être proposés au reclassement mais la direction a des doutes sur la compatibilité.

Concernant les critères d'ordre, les élus remarquent que ceux-ci ne s'appliqueraient que sur le poste d'account manager Quantenna suivant la définition des catégories professionnelles faites. Le hasard faisant bien les choses, l'account manager Quantenna a au moins 60 ans et c'est la tranche d'âge ayant le moins de points.

La direction répond qu'il y a une logique derrière. Si la personne peut prendre sa retraite, c'est une situation différente avec un salarié qui ne le peut pas. Les élus rappellent que l'âge légal de départ à la retraite c'est 62 ans, l'âge de départ à taux plein dépend des trimestres de cotisation. On ne peut plus dire aujourd'hui que l'on peut prendre sa retraite à taux plein à 60 ans. Concernant le score au PA, le nombre de points pour la note 6 sera apprécié à sa juste valeur par les salariés concernés. La note 6 est une note où le salarié a rempli ses objectifs.

Concernant les postes de reclassement, ceux-ci n'ont pas été fournis. La direction dit qu'elle va l'envoyer, c'est un oubli. Et ce n'est pas une liste de postes de reclassement, mais la liste des postes ouverts en Europe au 18 septembre.

Les élus demandent si les salariés licenciés sont favorisés par rapport aux postulants extérieurs. La direction répond que non, ils ne seront pas favorisés. Les ressources humaines vont aider pour accélérer le processus si le profil est compatible, le salarié impacté ne doit pas attendre. Mais cela ne veut pas dire que si cette personne postule qu'elle sera favorisée.

Concernant le congé de reclassement, les élus s'étonnent de la durée de 4 mois par rapport aux 6 mois accordés précédemment. La direction répond que la durée offerte doit être en ligne avec la durée du préavis des salariés impactés. Ça dépend des salariés impactés, la direction a jugé que pour ce plan le minimum légal de 4 mois est suffisant. Les élus ne voient pas le lien entre le préavis et la durée du congé de reclassement, la seule raison pour les élus est la volonté de l'entreprise d'économiser 2 mois. La direction confirme. Celle-ci ajoute que si les salariés impactés font un effort, ils vont avoir un nouveau boulot très rapidement.

Concernant le calendrier prévisionnel, les élus soulignent qu'il n'y aura pas d'avis le 30 septembre comme souhaité. La note explicative a été reçue le 22 septembre 2022, un avis sera donné mi-octobre.

18 Octobre 2022 :

1. Avis sur le projet de cessation de l'activité Quantenna en France

La BU Quantenna (comprenant les entités venant du rachat des startups Quantenna et Axsem) a été un couteux et récent investissement pour renforcer la présence de l'entreprise dans les domaines de l'automobile et de l'industriel par le précédent CEO. Le nouveau CEO, malgré sa volonté de se renforcer dans l'automobile et l'industriel, a décidé que cette activité n'était plus stratégique et procède donc à la liquidation mondiale. Les raisons justifiant ce changement de stratégie n'ont pas été clairement détaillées par la direction.

Avis défavorable à l'unanimité des élus Titulaires présents ou représentés

2. Avis sur le projet de licenciement collectif pour motif économique de 4 salariés

onsemi réalise, dans cette période favorable au semiconducteur, des résultats exceptionnels (chiffre d'affaire, marge et résultat net). onsemi n'a pas de problème économique. De plus le marché de l'emploi du semiconducteur est tendu au niveau mondial, l'entreprise a du mal à recruter. C'est un non-sens de licencier 4 personnes très qualifiées.

Avis défavorable à l'unanimité des élus Titulaires présents ou représentés

3. Avis sur les critères d'ordre de licenciement pour motif économique

Le CSE, après discussion avec l'entreprise, conclut que les catégories professionnelles et les critères d'ordre ont été établis de façon arbitraire pour cibler les personnes déjà désignées.

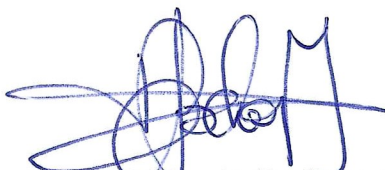
Avis défavorable à l'unanimité des élus Titulaires présents ou représentés

4. Avis sur le congé de reclassement

Le congé de reclassement proposé par l'entreprise est plus défavorable que celui dont ont droit les petites et moyennes entreprises (congé de sécurisation professionnelle). Il a de plus été réduit de 6 mois à 4 mois par rapport aux précédents plans de licenciement.

Avis défavorable à l'unanimité des élus Titulaires présents ou représentés.

Toulouse, le 19 Octobre 2022



Yolande De Busschop
Présidente



Olivier Martinez
Secrétaire du CSE